



**À l'attention de:**

- Toutes les FMN ayant souscrit au programme FIM d'assurance

**Copie:**

- Toutes les CONU
- Membres du Conseil de Direction
- Directeurs de Commission

Mies, le 5 juillet 2022

**Programme FIM d'assurance international pour coureurs 2023**

Chers Présidents de FMN,  
Chers Secrétaires généraux,

Depuis janvier 2022, la FIM a retenu la police d'assurance proposée par le courtier Tysers pour vous offrir les meilleures garanties dans le cadre de son programme d'assurance pour coureurs.

Comme il avait été annoncé, les conditions tarifaires restent liées à la sinistralité par année d'assurance. Selon le rapport entre l'encaissement des primes et le règlement des sinistres, les primes peuvent être révisées à la hausse ou à la baisse par l'assureur chaque année pour l'année suivante.

**Le programme d'assurance enregistre à ce jour des résultats qui permettent à l'assureur de conserver les tarifs en vigueur pour 2023.**

Les conditions spécifiques liées aux cross-country rallyes restent en vigueur.

La FIM a le plaisir de partager avec vous la grille tarifaire ci-dessous qui reste inchangée.

Programme d'assurance international pour coureurs en 2023		
	Couverture 1 – Prestation de base Assistance médicale & frais médicaux	Couverture 2 – Option Capital en cas d'invalidité ou décès
Prime de l'assurance pour une licence annuelle	117 EUR	50 EUR
Prime de l'assurance pour une licence « un événement »	86 EUR	43 EUR
Prime de l'assurance pour une licence Camps d'entraînement	18 EUR	Inclus si option souscrite

Nous vous rappelons que toutes les informations utiles concernant ce programme sont disponibles sur le site internet de la FIM [www.fim-moto.com](http://www.fim-moto.com) ainsi que sur chaque licence coureur FIM (pour autant que la Fédération Nationale émettrice de la licence fasse partie de du programme FIM d'assurance).



Pour toute question relative à ce programme, n'hésitez à contacter la FIM à l'adresse  
[insurance@fim.ch](mailto:insurance@fim.ch)

Nous vous prions d'agréer, chers Présidents de FMN, chers Secrétaires généraux, nos sincères salutations.

A blue ink signature of the name 'Françoise Emery'.

Françoise EMERY  
Directrice générale

A blue ink signature of the name 'Damiano Zamana'.

Damiano ZAMANA  
Directeur général adjoint

Annexe : Tableau des garanties



## Tableau des garanties :

GARANTIES D'ASSISTANCE	PLAFOND
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Frais médicaux (en complément et/ou en substitution de tout plan complémentaire public ou privé) (A)</b></li><li>- <b>Frais de recherche et de sauvetage (B)</b></li><li>- <b>Rapatriement ou transport médical (C)</b> Évacuation médicale Rapatriement pour raisons médicales</li><li>- <b>Envoi d'un médecin sur site (D)</b></li><li>- <b>Suivi des soins hospitaliers et ambulatoires (E)</b></li><li>- <b>Rapatriement de la dépouille</b> Rapatriement de la dépouille (F1) Frais funéraires liés au transport (F2) Assistance pour les formalités liées au décès (F3)</li><li>- <b>Rapatriement d'un accompagnant (G)</b></li><li>- <b>Visite d'un membre de la famille/ami proche (H)</b></li><li>- <b>Conseil médical 24/24 7/7 (I)</b></li><li>- <b>Accès au réseau de prestataires de services médicaux (J)</b></li><li>- <b>Deuxième avis médical (K)</b></li><li>- <b>Envoi de médicaments (L)</b></li><li>- <b>Assistance d'un traducteur/interprète (M)</b></li><li>- <b>Soutien psychologique (N)</b></li><li>- <b>Retour anticipé (O)</b></li><li>- <b>Prolongation du séjour (P)</b></li></ul> <p><b>ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (SI OPTION SOUSCRITE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Décès accidentel (Q1)</b></li><li>- <b>Invalidité totale permanente suite à un accident (Q2)</b></li></ul>	<p>(A) 400 000.00 EUR En l'absence d'un plan complémentaire public ou privé, la garantie est plafonnée à 125 000.00 EUR franchise licence Rallyes Tout Terrain EUR 10,000 (EUR 30,000 Dakar)</p> <p>(B) 50 000.00 EUR</p> <p>(C) Coûts effectifs franchise licence Cross-Country Rallye EUR 40,000</p> <p>(D) Coûts effectifs</p> <p>(E) Assistance téléphonique</p> <p>(F1) Coûts réels (F2) Coûts réels (F3) Coûts réels</p> <p>(G) Coûts réels</p> <p>(H) 5 000.00 EUR</p> <p>(I) Assistance téléphonique</p> <p>(J) Assistance téléphonique</p> <p>(K) Assistance téléphonique</p> <p>(L) Frais d'envoi</p> <p>(M) Assistance téléphonique</p> <p>(N) 2 consultations téléphoniques</p> <p>(O) 10 000.00 EUR</p> <p>(P) 1 900.00 EUR</p> <p>(Q1) 50 000.00 EUR</p> <p>(Q2) 50 000.00 EUR Si l'incapacité permanente est supérieure à 55 %, l'indemnité est égale à 100 % du capital assuré.</p>